

L'accueil au Lieu de Répit

L'objectif est d'accompagner la personne dans sa crise psychique en :

- l'aidant à donner un sens à la crise
- présentant des outils de rétablissement
- dynamisant son réseau personnel et professionnel

L'accueil est contractualisé par la **signature du règlement intérieur** et de **l'engagement mutuel d'accueil**.

Une clé de la chambre et du bâtiment sont remises. Les personnes sont libres de rentrer et sortir aux heures souhaitées.

Les contrats sont d'une durée d'**1 mois**, **renouvelable selon la situation**.
Ré-accueil possible dans l'année si besoin.

Des entretiens hebdomadaires sont organisés entre la personne et l'équipe.

Pratiques d'accompagnement

Soutien communautaire et par les pair·e·s
Open-Dialogue
Rétablissement

Contacts

Inclusion : 07 83 34 00 63

Équipe intervention : 07 81 40 18 19

Équipe recherche : 06 45 12 61 28

85, rue Jean de Bernardy
13001 Marseille
Arrêt Tramway 2 "Longchamp"



Le Lieu de Répit est un projet de l'association

JUST
JUSTICE ET UNION
POUR LA
TRANSFORMATION
SOCIALE

soutenue par



La recherche évaluative est portée par



LE LIEU DE RÉPIT
MARSEILLE



**Hébergement communautaire
en alternative à
l'hospitalisation psychiatrique**

Pour orienter une personne au Lieu de Répit : plusieurs étapes !

1

Appelez l'inclusion (07 83 34 00 63) pour vérifier qu'une place est disponible.
Si oui...

2

Assurez-vous que la personne corresponde aux **critères suivants** :

- Avoir plus de 18 ans
- Être affilié.e ou en cours d'affiliation à un régime de protection sociale
- Présenter un diagnostic de schizophrénie, bipolarité type 1 ou trouble schizo-affectif
- Être en situation de crise psychique ou de post-crise immédiate (moins de 6 jours d'hospitalisation)
- Être en situation d'isolement social selon l'échelle MCAS (envoyée sur demande)

Si oui...

3

Assurez-vous (du mieux possible) que la personne **accepte** de **participer à la recherche** et surtout au **tirage au sort** (1 chance sur 2 d'être accueilli.e au Ldr).

Si c'est le cas...

4

Organisation d'une rencontre avec la chercheuse pour :

- Présentation de la recherche et des détails de l'accueil au Lieu de Répit
- Signature du consentement éclairé
- **Tirage au sort** (=randomisation)

Tirage au sort dans le groupe expérimental "Lieu de Répit"

Tirage au sort dans le groupe contrôle "offre habituelle"

Prise en charge sanitaire et sociale habituelle + **questionnaires** tous les 6 mois + dédommagement par **20€ tickets service**

5

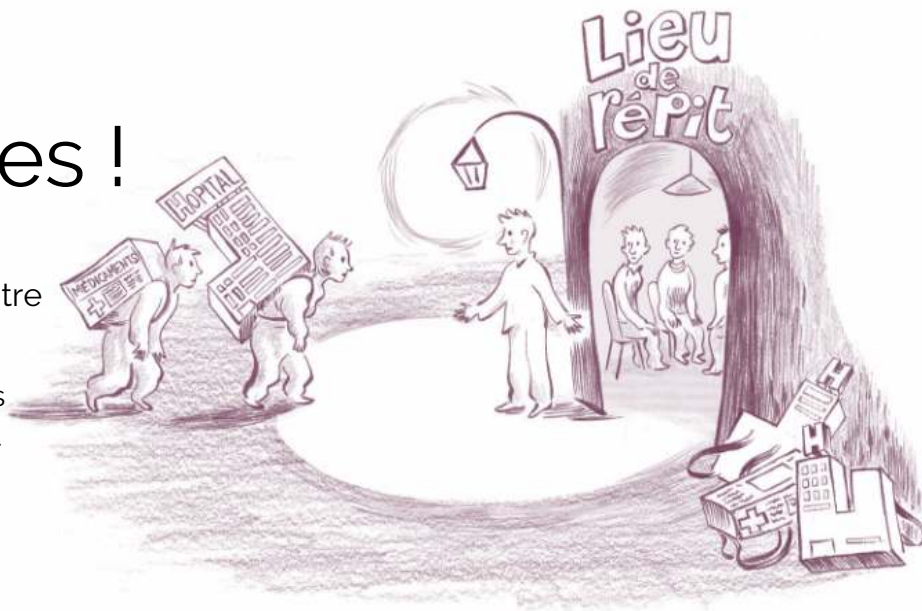
Entretien avec l'équipe d'intervention et visite du Lieu de Répit



L'agressivité ou la consommation importante de produits psychoactifs peuvent être des motifs d'exclusion

6

Accueil au Lieu de Répit + questionnaires tous les 6 mois + dédommagement par 20€ tickets service



Responsabilités des équipes d'adressage

- Anticiper l'hébergement à la sortie
- Poursuivre l'accompagnement car l'équipe du Lieu de Répit est non médicalisée
- ⚠ Si pas de suivi antérieur, difficulté à amorcer un nouveau suivi (délai CMP par exemple)
- Se rendre disponible pour des rencontres de réseau